

## FICHE DE VALIDATION INTERNE

DATE : 02/06/2020

REFERENCE : DGS-URGENT N°2020\_36

TITRE : LANCEMENT DE L'APPLICATION STOP-COVID

### Professionnels ciblés

Tous les professionnels

Professionnels ciblés (cf. liste ci-dessous)

Chirurgien-dentiste

Ergothérapeute

Manipulateur ERM

Médecin-autre spécialiste

Infirmier

Masseur Kinésithérapeute

Médecin généraliste

Audioprothésiste

Autre professionnel de santé

Orthopédiste-Orthésiste

Pédicure-Podologue

Opticien-Lunetier

Orthoptiste

Orthophoniste

Podo-Orthésiste

Sage-femme

Diététicien

Pharmacien

Psychomotricien

Orthoprothésiste

Technicien de laboratoire médical

### Zone géographique

National

Territorial (cf. liste ci-dessous)

Régions	Départements

L'application StopCovid est déployée en France depuis ce jour. **Cette application** est un outil complémentaire au contact-tracing réalisé par les médecins, l'Assurance Maladie et les Agences Régionales de Santé et s'inscrit dans la stratégie de déconfinement. L'objectif est d'identifier, de tester et d'isoler rapidement les personnes-contacts à risque afin de casser le plus rapidement possible les chaînes de transmission.

L'application permet, de manière anonyme, aux utilisateurs d'être informés s'ils ont été exposés à un malade confirmé également utilisateur de StopCovid.

Lorsqu'un utilisateur se déclare positif en scannant ou saisissant dans son application le QR code disponible sur le compte rendu des résultats biologiques, cet utilisateur pourra saisir sa date de début des symptômes afin de déterminer la période prise en compte pour notifier son historique de contacts *bluetooth*. En fonction de ce que l'utilisateur aura indiqué, cette période débutera à partir de :

- 48h avant la date de début des symptômes ;
- 7 jours avant la date de déclaration en tant que positif au COVID-19, en l'absence de symptômes ;
- 14 jours avant la date de déclaration en tant que positif au COVID-19 si la personne ne connaît pas la date de début des symptômes ou ne donne pas d'information.

Dans l'application, seront identifiés comme contacts à risque les personnes dont le téléphone est situé à moins d'1 mètre du téléphone d'un cas confirmé et pendant au moins 15 minutes. Cette définition, destinée à un usage numérique est moins sensible que celle utilisée dans le cadre du contact-tracing classique. De plus, l'application ne permet pas de fournir à l'utilisateur la date de contact pour des questions de confidentialité du cas index.

## Procédure à suivre pour les contacts identifiés par « StopCovid »

Cette application ne se substitue pas au circuit « classique » du contact-tracing et d'investigation des cas par les niveaux 1 (médecins) et 2 (Assurance Maladie), et il est possible que des personnes-contacts soient signalées dans les deux dispositifs, classiques et numériques. Dans le cas d'une notification dans les deux systèmes (« classique » et par « Stop-Covid »), la prise en charge s'effectue dans le cadre du dispositif de contact-tracing classique.

Les médecins resteront en première ligne pour la prise en charge des personnes-contacts identifiées par l'application StopCovid. Les personnes qui recevront une notification d'exposition à un risque de contamination seront invitées à se rapprocher de leur médecin traitant qui devra évaluer le niveau de risque et leur indiquer la procédure à suivre :

-Lors de l'entretien avec cette personne, **vous pourrez évaluer avec elle son état de santé et son niveau de risque**. En cas de symptômes évocateurs de COVID-19, il convient de considérer cette personne comme un cas possible et de lui prescrire un test diagnostique et les mesures d'isolement ad hoc.

En l'absence de symptômes, en accord avec la définition de Santé publique France, la personne n'est pas considérée comme contact à risque, si elle a adopté l'une des mesures de protection suivantes :

- a. Utilisation d'un hygiaphone ou autre séparation physique (vitre) durant ses interactions **avec toute personne hors de son foyer**, en particulier dans des commerces ou des établissements recevant du public ;
  - b. Utilisation systématique d'un masque chirurgical ou FFP2 par la personne dans l'espace public en particulier dans les transports ou sur son lieu de travail ;
  - c. Utilisation d'un masque grand public, fabriqué selon la norme AFNOR ou équivalent, porté par le patient ET toute autre personne pendant la durée et à la distance considérés comme à risque.
- Si le médecin considère que la personne un contact à risque, **les mesures suivantes lui seront indiquées** :
- d. Prescription d'un test virologique à J7 de la notification comme contact par StopCovid
  - e. Prescription de masques chirurgicaux
  - f. Mise en quatorzaine à partir de la date de notification comme contact à risque
  - g. Consultation du médecin en cas d'apparition de symptômes dans les 14 jours suivant la notification.

Vous pourrez trouver plus d'information sur StopCovid : [www.economie.gouv.fr/stopcovid](http://www.economie.gouv.fr/stopcovid)

**Pr. Jérôme Salomon**

*Directeur Général de la Santé*